

Déclaration des élus SNES-FSU à la CAPA du 29 janvier 2013

Après 2003 avec la tentative de décentralisation des CIO, après 2006, début du non remplacement de 5 copsy sur 6 partant à la retraite, après les tentatives de transférer une partie du travail des copsy aux enseignants, après la réécriture du décret de 91 sur les missions des copsy, après les désengagements dans le financement des CIO d'un certain nombre de conseils généraux, après la labellisation, à nouveau la décentralisation

Mais pas plus que la labellisation n'a empêché la fermeture de plusieurs CIO en France (le dernier en date, le CIO de Fontainebleau), la décentralisation ne « sauvera » les CIO !

La décentralisation et le transfert des CIO va tout d'abord signifier que l'Etat cède gratuitement le réseau des CIO, biens meubles et immeubles aux Régions. Malgré cela, elles ne reprendront pas tous les CIO. L'ARF, lors de plusieurs rencontres avec le SNES, n'a pas caché qu'elle privilégierait le regroupement avec les autres structures de l'AIO pour des questions de coût !

Et ce n'est pas la signature d'une convention entre le Rectorat et la Région qui garantira la spécificité des CIO. Une convention peut être soumise aux aléas des changements politiques dans une région. D'ailleurs certaines académies anticipent la loi de décentralisation et les négociations vont bon train entre le Rectorat et la Région en établissant une liste de CIO à transférer à la Région, les autres étant amenés à disparaître. D'autres ne souhaitent pas le transfert des CIO et voient plutôt leur rôle dans l'articulation entre les structures AIO. L'ARF elle-même commence à émettre des doutes sur la question du transfert des CIO. Elle rappelle qu'elle est favorable à un partage clair des rôles entre orientation scolaire et universitaire et orientation tout au long de la vie.

Ce que l'on nous propose d'accepter avec la régionalisation, c'est bien le démantèlement du seul service public d'orientation existant et son éclatement en 26 services régionaux ! Les régions ne se contenteront pas de financer ! Le projet de loi l'indique clairement, elles détermineront les

missions de ces structures nouvelles qui ne seront plus des CIO même si certaines régions en conserveront le nom ! Les Régions organiseront le SPO mais les critères nationaux de labellisation disparaîtront, au profit de critères fixés par chacune des régions, donc encore plus disparates et plus soumis aux lobbies locaux.

Les compétences des régions portent sur le développement économique et sur l'emploi. Il est donc logique que leurs préoccupations soient tournées vers cet objectif et que les missions attendues des futurs ex-cio et des personnels concernent avant tout les publics de demandeurs d'emploi, de salariés en reconversion et de jeunes sans qualification. Dans le contexte de pénurie chronique de personnels, comment pourrions-nous absorber ces nouvelles tâches ? Peut-on accepter de rayer d'un trait de plume toutes les missions institutionnelles remplies par les CIO dans un district et qui en font un maillon essentiel de l'orientation scolaire ?

Si l'état et les Régions additionnent les missions, que vont devenir les conditions de travail et qui arbitrera les priorités ?

Le transfert des CIO conduit à la nomination dans les établissements scolaires car on ne peut nommer des fonctionnaires d'état dans une structure appartenant à une collectivité territoriale !

C'est la nature de ce projet qui conduit à ces impasses, pas la position majoritaire de la profession ! C'est la nature de ce projet qui fait éclater le métier, pas la position du SNES !

Le transfert des CIO aux régions, c'est l'abandon du seul réseau public national d'orientation sur tout le territoire. Les Régions auront toute latitude pour définir d'autres missions que celles des CIO actuels, d'autres modes de fonctionnement, avec d'autres personnels. Leur seule obligation sera de recevoir le public scolaire et non scolaire ?

Quels droits pour les personnels soumis à une autre tutelle que celle de leur supérieur hiérarchique ? Quelles garanties statutaires pour des missions à géométrie variable selon les régions, voire d'autres niveaux de collectivités ? Quels droits à mutation à terme ?

Il paraît bien difficile en période de crise de croire qu'une véritable péréquation pourra compenser les inégalités de ressources régionales, alors que dans des périodes moins tendues cela n'a pas été le cas.

En quoi un service territorialisé par Région sera-t-il garant d'une égalité d'accès à un conseiller d'orientation-psychologue tout au long de la scolarité, à une indépendance et une déontologie dans les conseils élaborés, à un apport spécifique, celui du CIO, dans l'analyse des parcours et le suivi des jeunes ? En quoi ce SPTO préservera-t-il le rôle du service public face aux associations et aux organismes privés ?

Pour le SNES (FSU) ces questions ne sont pas anodines. Elles posent une autre conception de l'Education et de l'orientation. Celle qui se dessine aujourd'hui est certes plus conforme aux recommandations européennes, mais moins soucieuse de la défense d'un service public national offrant les mêmes missions sur tout le territoire, la même qualification pour ses personnels et les mêmes conditions de fonctionnement. Elle rabat le service d'orientation sur l'information et l'orientation professionnelle, au mépris de toute l'histoire de notre métier. Elle préfigure un système éducatif dual, séparant la formation générale qui resterait de la responsabilité de l'Etat et la formation professionnelle et technologique qui passerait sous la responsabilité des régions, l'Education nationale devenant prestataire de service.

Le SNES n'accepte pas que la mise en place du SPTO se traduise inévitablement par l'éradication préalable du réseau des CIO ! D'autres solutions sont possibles,

C'est pourquoi le Snes-FSU appelle à la grève le 31 janvier pour défendre tous les services publics, véritables vecteur de solidarité et de justice social.

Le Snes-FSU avec la CGT et Sud Education appelle à une action, pour la défense des CIO et d'un service d'information et d'orientation renforcé au sein de l'Education Nationale, le 8 février à Paris